BISCHWILLER

Direction de la Population et de la Citoyenneté
Accueil-Population - ☎ 03 88 53 99 53

DEMANDES DE **TITRES D'IDENTITE** – Informations pratiques

Dépôt des demandes **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS pris en ligne à raison d'un rendez-vous par dossier** :

- Du lundi au vendredi de **8h30** à **11h30** et de **13h30 à 17h00**
- Le samedi de **9h** à **10h45**

Retrait impératif des titres d'identité dans un délai de 3 mois après leur réception en mairie, aux mêmes horaires, uniquement sur rendez-vous pris en ligne *(un rdv par famille)*

A défaut de retrait du titre dans un délai maximum de 3 mois à compter de sa réception en mairie, celui-ci sera invalidé et détruit automatiquement. Dans ce cas une nouvelle demande devra être déposée et le cas échéant de nouveaux timbres fiscaux devront être acquittés.

La présence des enfants mineurs de **moins de 12 ans** est **obligatoire** **uniquement** au moment du dépôt de la demande.
Pour les enfants mineurs âgés **de 12 à 18 ans**, leur présence est **obligatoire** au dépôt du dossier **et** au retrait du titre (prise d'empreintes au dépôt et au retrait)

Tout enfant mineur **doit être impérativement accompagné** du représentant légal pour le dépôt comme pour le retrait du titre.

Informations concernant le renouvellement anticipé des CNI prorogées de 5 ans

Les CNI délivrées à des personnes majeures entre le 1er janvier 2004 et le 31 décembre 2013 sont prorogées de 5 ans, et sont donc valables 15 ans au lieu de 10 comme indiqué sur le titre.
L'usager qui souhaite renouveler néanmoins son titre par anticipation doit justifier d'un déplacement dans un pays n'acceptant pas la CNI comme document de voyage. Pour cela il doit produire une des pièces suivantes :

- ✓ Un titre de transport
- ✓ Une réservation ou devis auprès d'une agence de voyage
- ✓ Un justificatif de réservation d'hébergement
- ✓ Une attestation de l'employeur pour les personnes travaillant à l'étranger
- ✓ Une attestation sur l'honneur rédigée par l'usager et circonstanciée

En l'absence d'un de ces justificatifs, la demande de CNI sera rejetée par le Centre de traitement et la nouvelle carte ne sera pas délivrée.

Attention : le renouvellement anticipé d'une CNI à valeur faciale périmée n'est possible que si l'usager est en mesure de justifier de son intention de voyager **ET** à condition qu'il ne soit pas titulaire d'un passeport en cours de validité. Si le demandeur est déjà en possession d'un passeport en cours de validité, la demande de renouvellement de la CNI par anticipation sera également rejetée par le Centre de traitement.

Pour prendre mon rendez-vous en ligne, j'ai 2 possibilités :

1/ Je scanne ce QR code pour trouver un rdv disponible pour faire enregistrer ma demande dans une commune équipée d'un dispositif de recueil à proximité de chez moi (site https://rendezvouspasseport.ants.gouv.fr

2/ Je me connecte au site de la ville www.bischwiller.com pour visualiser les rdv disponibles pour les dépôt et les retraits de titres dans la commune de Bischwiller

Préparation de ma demande :
Etapes et pièces à fournir pour faire enregistrer ma demande dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil

Etape 1 : Avant mon rendez-vous je prépare ma demande :

- Je scanne le QR code ci-contre ou je me connecte au site https://ants.gouv.fr rubrique demande de titre d'identité et je complète le formulaire de pré-demande de CNI, de passeport ou de double demande *(passeport + CNI)*

- Pour une demande de passeport, une double demande ou une demande de renouvellement de CNI perdue ou volée, j'achète le timbre fiscal en ligne

- J'imprime le récapitulatif de ma demande

Remarques :

- Si je ne suis pas à l'aise avec les démarches dématérialisées ou si je ne suis pas équipé-e pour faire ma pré-demande en ligne, je me fais accompagner en m'adressant :
 - Soit à la mairie de ma commune de domicile
 - Soit à l'espace France services la plus proche de mon domicile

- Les timbres fiscaux sont également en vente dans les bureaux de tabac ou sur internet https://timbres.impots.gouv.fr

Etape 2 : Le jour de mon rendez-vous je me présente à la mairie à l'horaire prévu muni de ma pré-demande et des justificatifs exigés en fonction de mon âge et de ma situation *(voir liste ci-dessous pour majeurs et mineurs)* :

A. Pour les personnes MAJEURES

☐ **Plaquette des photos d'identité** (norme ISO/IEC 19794-5 : 2005) **de moins de 6 mois**, répondant impérativement aux caractéristiques suivantes :

- Prise de face et **sur fond gris clair ou bleu clair**
- Visage et cou **dégagés** (pas de col montant ou col roulé, pas de cheveux dans les yeux)
- Si cheveux longs attachés, pas de chignon ou queue de cheval dépassant le haut du crâne, pas d'accessoires visibles (chouchou, barrette, serre-tête…)
- Pas de lunettes

Remarque : Pour les demandeurs domiciliés à l'étranger, merci de fournir des photos faites en France dans la mesure où les normes sont différentes selon les pays

☐ **Pour une 1ère demande ou si le titre à renouveler est périmé depuis plus de 5 ans :**
fournir l'original de la copie intégrale ou de l'extrait de votre acte de naissance, datant de moins de 3 mois, à demander à la Mairie de votre lieu de naissance

☐ **Pour un renouvellement :** votre **carte d'identité** ou votre **passeport** à renouveler

☐ **Un justificatif de domicile récent à votre nom** (*) de moins d'un an

☐ **En cas de perte ou vol :**

- Original et la photocopie d'un justificatif d'identité avec photo (permis de conduire – carte vitale avec photo…)
- Déclaration de perte (établie par la mairie du lieu d'enregistrement de votre demande) ou de vol (établie en gendarmerie)
- Original de la copie intégrale de votre acte de naissance datant de moins de 3 mois

☐ **Coût :**

- **Passeport** : première demande ou renouvellement 86 € en timbres fiscaux (**Gratuit** pour les changements d'adresse ou de nom tel qu'ajout ou retrait du nom marital pour un passeport arrivant à échéance dans plus de 6 mois à la date du dépôt de la demande)
- **Carte d'identité : gratuit sauf en cas de perte ou de vol** (25 € en timbres fiscaux)

Rappel : Si vous n'avez pas acheté votre timbre lors de la pré-demande en ligne, ils sont en vente dans un débit de tabac ou en ligne sur le site *https://timbres.impots.gouv.fr*)

(*) *Un seul justificatif de domicile est nécessaire. Il doit comporter votre nom et votre prénom et doit être récent (moins d'un an). La copie d'une facture électronique est acceptée. Il doit s'agir impérativement d'un des documents suivants :*

- *Facture d'eau, d'électricité, de gaz, d'enlèvement des ordures ménagères ou de téléphone (fixe, internet, mobile). L'attestation d'abonnement n'est pas recevable.*
- *Taxe foncière*
- *Quittance d'assurance (incendie, risques locatifs ou responsabilité civile) pour le logement*
- *Quittance de loyer d'un organisme social*

Si vous n'avez pas de justificatif à votre nom (vous habitez chez un proche ou chez un tiers) il faut présenter les 3 documents suivants :

- *Photocopie de la pièce d'identité en cours de validité de la personne qui vous héberge*
- *Lettre de l'hébergeant signée attestant que vous habitez chez elle de façon continue depuis plus de 3 mois*
- *Justificatif de domicile au nom de l'hébergeant (voir liste ci-dessus)*

B. Pour les personnes MAJEURES sous tutelle

Le majeur sous tutelle peut faire seul sa demande de carte d'identité, mais son tuteur doit être informé. En plus des documents à joindre au dossier (cf. A. ci-dessus), le majeur sous tutelle doit fournir les documents suivants :

- ☐ **Attestation du tuteur** indiquant qu'il est informé de la démarche (attestation signée et datée **de moins de 3 mois**, comportant les nom, prénom, date de naissance et adresse du tuteur, ainsi que les nom, prénoms et date de naissance du majeur sous tutelle.
- ☐ **Photocopie** d'une pièce d'identité du tuteur,
- ☐ **Dernier jugement de tutelle**

C. Pour les personnes MINEURES

- ☐ **Plaquette des photos d'identité** : mêmes consignes que pour les personnes majeures (voir p.3)
 Remarque :
 - Pour les enfants en bas âge il est fortement recommandé de s'adresser à un photographe professionnel pour faire réaliser les photos aux normes

- ☐ **Pour une 1ère demande ou si le titre à renouveler est périmé depuis plus de 5 ans** : mêmes consignes que pour les personnes majeures (voir p.3)

- ☐ **Si les deux parents sont nés à l'étranger** et que l'acte de naissance de l'enfant ne mentionne pas la nationalité : **l'original de l'acte de naissance du parent français**,

- ☐ **Pour un renouvellement : La carte d'identité - passeport– ou TIR** *(Titre d'Identité Républicain)* **/DCEM** *(Document de Circulation pour Etranger Mineur)* à renouveler

- ☐ **PHOTOCOPIE** d'un **justificatif de domicile récent au nom du représentant légal** de moins d'un an *(voir page 3 la note de bas de page)*

- ☐ **L'original et la photocopie d'un justificatif d'identité** (carte d'identité – passeport – carte de séjour…) du représentant légal

- ☐ **En cas de perte ou vol :** déclaration de perte (établie en mairie) ou de vol (établie en gendarmerie)

- ☐ **En cas de perte ou vol :** déclaration de perte (établie en mairie) ou de vol (établie en gendarmerie) + original de la copie intégrale de l'acte de naissance du mineur datant de moins de 3 mois

- ☐ **En cas de divorce des parents :** fournir la copie du jugement de divorce

- ☐ **En cas de garde alternée :** fournir la pièce d'identité et le justificatif de domicile de l'autre parent

- ☐ **Coût :** Les timbres en vente dans un débit de tabac ou en ligne sur le site *https://timbres.impots.gouv.fr*)
 - **Passeport** :
 - ✓ 17€ en timbres fiscaux pour les mineurs de moins de 15 ans
 - ✓ 42€ en timbres fiscaux pour les mineurs de 15 ans à 18 ans
 - **CNI : gratuit sauf en cas de perte ou ce vol** (25 € en timbres fiscaux)

Pour toute question n'hésitez pas à nous contacter par mail à accueil@bischwiller.com *(scanner le QR code ci-contre)*